

ne qui nous appartienne en propre. Je suis convaincu que c'est là ce qu'il nous faut.

Qu'est-il survenu depuis lors? Quelle sagesse a-t-il acquise qui puisse lui donner raison de renier cette politique? Il a sans doute étudié avec soin les principes qu'il a énoncés au sujet de ce que peuvent être les intérêts les plus sacrés du Canada, et à titre de Canadien il a dit qu'il verrait d'un œil favorable la création d'un service naval canadien. Comment peut-il concilier son attitude actuelle avec celle qu'il prenait alors? Il a parlé du second paragraphe de la proposition d'amendement qui traite des relations constitutionnelles entre la mère patrie et les colonies autonomes et qui réproouve l'idée de verser des contributions fixes au trésor impérial. Le chef de l'opposition a approuvé l'opinion exprimée dans ce paragraphe. Ses paroles sont reproduites à la page 3512, version anglaise des débats; il donne les raisons pour lesquelles il a approuvé ce sentiment. Il dit plus loin:

Il s'y connaît probablement mieux que moi et je ne lui demanderai pas de révéler à cette Chambre ce qui ne doit pas être révélé, mais ne serait-il pas sage de retrancher tout à fait ce paragraphe? Je lui dirai que moi et tout député de ce côté-ci de la Chambre, nous tenons fermement au principe qu'il ne faut pas porter la moindre atteinte aux droits que nous avons de nous gouverner nous-mêmes.

Il pensait alors qu'une politique de contribution devait venir en conflit avec nos droits d'autonomie, mais la droite d'aujourd'hui donne maintenant pour raison que notre autonomie ne souffre pas du tout de ce que nous votons ces deniers, de ce que le Parlement peut aller jusque-là. Cependant, le chef de l'opposition n'a pas exprimé le même avis quand il a adressé la parole sur cette question. Il a dit, au contraire, que ce serait nuire à notre autonomie. Puis il a ajouté:

Mais est-il besoin d'insérer cette proposition en quelque sorte négative, dans une résolution qui devait être envoyée comme un message non seulement à la population de l'empire, mais à celle de tout l'univers?

Puis il fait allusion à l'autre amendement qui se trouve au paragraphe 4. Il dit, à la page 3724, version française:

Un mot de plus au sujet de l'amendement que je suggérerais à mon très honorable ami. Nous lisons au paragraphe 4:

"La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle".

Je serais heureux si mon honorable ami voulait bien, ou pouvait accepter d'insérer dans ce paragraphe un mot indiquant l'intention d'agir promptement. Par exemple, avant le mot "organisation", mettre le mot "immédiatement" ou après le mot organisation mettre le mot "prochaine", je crois que cela en relèverait considérablement la signification; s'il était ainsi rédigé, j'y donnerais sans hésiter mon adhésion, et je pense que personne dans cette Chambre ne refuserais de l'approuver.

Comment veut-il s'y prendre pour obtenir une organisation rapide, immédiate? En retardant de deux années? En retardant indéfiniment? Car, à l'entendre, il va s'écouler cinquante ans avant que nous ayons une marine, et à entendre les membres de la droite, y compris le premier ministre lui-même, il est évident qu'ils n'ont aucunement l'intention de construire une marine canadienne. Le premier ministre propose de faire l'essai de cette politique de contribution. Or, je soutiens que s'il y a lieu d'accorder une contribution de \$35,000,000 cette année, il y aura également lieu d'en accorder une l'année prochaine. Si elle est nécessaire comme une prime d'assurance, pour la protection de notre commerce, pour me servir de l'expression du député de Calgary, nous devons payer notre prime tous les ans ou bien notre assurance deviendra caduque.

Si la preuve de notre loyalisme et de notre dévouement à la couronne réside dans le versement d'une contribution en argent cette année, n'y aura-t-il pas lieu à une contribution encore l'année prochaine? A mesure que nous vieillirons, et que nos revenus augmenteront, il est raisonnable de supposer, il est logique de conclure que ces contributions augmenteront d'année en année et que bientôt Downing-Street ou les lords de l'amirauté commenceront à penser qu'ils ont droit de nous taxer, ils considéreront la taxe comme obligatoire et non comme le fruit d'une faveur et, ils nous l'imposeront comme un devoir envers l'empire. Quand ce sujet fut mis en délibération il y a quelque temps, l'opposition n'a pas soutenu que la politique de contribution fût acceptable. Au contraire, ses arguments ont tendu à prouver qu'elle ne voulait pas d'une contribution. Le chef de l'opposition d'alors et son premier lieutenant, le député de Toronto-nord, se sont prononcés clairement contre cette idée et en faveur de la politique tendant à nous doter d'une marine canadienne. Le projet de résolution modifié comme le désirait M. Borden fut adopté à l'unanimité, l'avis du chef de l'opposition d'alors fut accepté, et le projet de résolution qui fut adopté était conçu en ces termes:

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, d'assumer dans une plus